



Assistante Freelance

CONSEIL & FORMATION

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE CERTAINS HANDICAPS

AF CONSEIL & FORMATION met un point d'honneur à garantir l'accessibilité des personnes en situation de certains handicaps à notre formation.

Nous étudions au cas par cas les mesures que nous pouvons mettre en place pour rendre accessible la formation et fournir les différentes compensations nécessaires si besoin et selon la typologie du handicap.

Afin de répondre à cette demande, nous pouvons nous appuyer sur des réseaux régionaux qualifiés sur le champ du handicap. Cette coopération nous permet de bénéficier de leur expertise et de ressources supplémentaires pour un accompagnement adéquat.

Un référent dédié pour un accompagnement personnalisé :

Tout au long de votre parcours de formation, les personnes en situation de handicap disposent d'un référent au sein de l'organisme de formation pour les accompagner.

Pour toute question relative à l'accessibilité de notre formation ou pour discuter des aménagements spécifiques, n'hésitez pas à contacter notre Référente Handicap :

Sabrina VARESANO

06 14 35 14 19

psh@formation-assistante-freelance.com



Assistante Freelance

CONSEIL & FORMATION

PARTENAIRES REGIONAUX QUALIFIES SUR LE CHAMP DU HANDICAP

Délégation régionale Ile-de-France de l'AGEFIPH

24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad -
Immeuble Le Baudran 94110 ARCUEIL
9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00
Tel : 0 800 11 10 09
mail : rhf-idf@agefiph.asso.fr
Contacts : Sylvie CIMEN / M'Ballo SECK
agefiph.fr/ile-de-france



Le rôle de l'Agefiph : Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap et soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées.

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

2 rue Rigault - 92 000 Nanterre (siège)
Du lundi au jeudi de 9h à 12h - 14h à 17h
Le vendredi de 9h à 12h - 14h à 16h30
<https://contact.hauts-de-seine.fr>
Tel : 01 41 91 92 50
<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/92>



Le rôle de la MDPH : Elle accompagne les personnes handicapées et leur famille et lors de l'évolution de leur handicap ; organise des actions de coordination avec les autres dispositifs sanitaires et médico-sociaux ; recueille et transmet au niveau national les données relatives à l'action départementale.

Les services publics de l'emploi

Pour vous accompagner sur les démarches à entreprendre et bénéficier d'un référent de parcours, nous vous invitons à vous rapprocher des services publics de l'emploi (suivant votre situation : France Travail, la Mission Locale, Cap Emploi, Associations...).

Rôle des services publics de l'emploi : Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Une liste étendue des acteurs spécialisés dans le domaine du handicap assurant une couverture complète des besoins divers pourra être mise à disposition du stagiaire en situation de handicap.



Assistante Freelance

CONSEIL & FORMATION

MODALITES D'ACCESSIBILITE

Une fois le formulaire d'inscription complété par la personne en situation de handicap, le Référent Handicap prend contact avec le stagiaire afin d'établir un premier échange et de planifier un rdv pour une découverte plus approfondie de la demande.

Lors du rdv visio ou téléphonique avec le stagiaire, au travers d'un questionnaire, nous balayons tous les aspects de la formation (pédagogique, technique, environnementale...) et discutons sur ses besoins spécifiques et compensations éventuelles à mettre en place.

En fonction de la demande et du besoin de compensation du stagiaire, nous pouvons nous rapprocher de nos partenaires spécialisés, l'AGEFIPH et/ou la MDPH pour un éventuel accompagnement.

En sus, au besoin, nous guidons le stagiaire vers les services publics de l'emploi afin qu'il bénéficie d'un référent de parcours pour un accompagnement dans sa formation.

Afin de garantir l'accès et la qualité de notre formation, il est important que nous soyons informé au plus tôt de votre situation de handicap.

Pour toute information complémentaire, contactez notre référent handicap.

En nous partageant vos spécificités et vos demandes d'adaptations, vous participez à l'apprentissage et à la montée en compétences d'inclusion !

AF Conseil et Formation

Siret : 810 612 994 000 22 - NDA : 11922338992

(Version à jour au 04/10/24)